



Frais de douanes adressés à une personne mineure

Par hakkrohma

Bonjour,

J'ai acheté un cadeau pour ma nièce de 10 ans sur un site connu qui fait intervenir des vendeurs du monde entier. Le cadeau a été envoyé par un vendeur turque à ma nièce vivant en Bretagne mais celui-ci était cassé à réception. (Grosse déception pour elle!)Je contacte via la messagerie du site le vendeur Turque qui s'excuse et lui enverra (deux mois plus tard) le dit cadeau non cassé! Malheureusement ma nièce de 10 ans donc, a reçu récemment une facture puis une relance pour des frais de taxe douanière de 50 euros.

J'ai contacté la société responsable de la facture et de la relance qui m'explique qu'il s'agit des frais de taxes et de douane pour la livraison d'un produit hors Union Européenne et qu'il faut l'accord par mail de la société expéditrice (la société Turque) pour prendre en charge cette facture!

De nouveau je contacte par messagerie la société expéditrice qui se dit non responsable!

Que puis-je faire? Cette facture a-t-elle une valeur juridique puisqu'elle est adressée à une personne mineure? Ses parents ont-ils obligation de la payer pour elle? Pourquoi n'est ce pas moi qui l'ai reçue, puisque je suis l'acheteur à la base et que ma nièce est juste l'adresse de livraison du produit?

Je ne sais pas quoi faire et je ne veux pas importuner la famille de ma nièce. (et je n'ai pas tellement envie de payer cette facture de 50 euros en sus du prix d'achat du cadeau qui était de 70 euros !)

Merci d'avance pour vos réponses,

Bien cordialement.